

**Siège social :**

Site de Clermont : 10 rue Thiers  
55120 CLERMONT EN ARGONNE

☎ 03.29.87.41.44

☎ 03.29.88.43.93

Site de Montfaucon :

3 place Général Pershing  
55270 MONTFAUCON D'ARGONNE

☎ 03.29.85.19.79

☎ 03.29.85.12.69



Site de Varennes :

2 route de Cheppy  
55270 VARENNES EN ARGONNE

☎ 03.29.80.71.24

☎ 03.29.80.72.11

Site internet : <http://ehpadargonne.com> @ [contact@ehpadargonne.fr](mailto:contact@ehpadargonne.fr)

Charte - 2

# Charte des droits et des libertés des personnes âgées dépendantes

(Commission « droits et libertés » de la Fondation Nationale de Gérontologie – version 2007)

- 1 **Choix de vie** : Toute personne âgée dépendante garde sa liberté de choisir son mode de vie.
- 2 **Domicile et environnement** : Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3 **Une vie sociale malgré les handicaps** : Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- 4 **Présence et rôle des proches** : Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5 **Patrimoine et revenus** : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6 **Valorisation de l'activité** : Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 **Liberté de conscience et de pratique religieuse** : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8 **Préserver l'autonomie et prévenir** : La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9 **Droit aux soins** : Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10 **Qualification des intervenants** : Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- 11 **Respect de la fin de vie** : Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 **La recherche** : Une priorité et un devoir : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13 **Exercice des droits et protection juridique de la personne** : Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- 14 **L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion** : L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.